Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Vitteaux (Côte d'Or), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vitteaux (Côte d'Or), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 130;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21969_t1_0130_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Citoyens représentans,

Lorsque Robespierre combattoit il y a 3 mois l'athéisme avec tant d'éloquence, lorsqu'il tonnoit avec tant de force contre les corrupteurs de la morale publique et contre les traîtres, aurions-nous dit alors que son coeur étoit le siège du crime tandis que sa bouche annonçoit qu'il étoit l'asile de la vertu ? Le voile imposteur qui couvroit le scélérat est enfin déchiré et la tête de ce Catilina moderne ainsi que celle de ses infâmes suppôts sont tombées sous la hache nationale. Ainsi finiront tous ces traîtres qui voudroint élever un nouveau genre de tirannie sur les débris de la République.

Citoyens représentans, la contenance ferme et majestueuse que vous avés montré dans la nouvelle crise que la République vient d'essuyer est digne des plus grands éloges et nous applaudissons avec transport aux mesures vigoureuses que vous avés mises en usage pour détourner l'orage qui menaçoit notre liberté. Pour nous, constament attachés à la représentation nationalle et amis invariables des principes sur lesquels reposent notre République, nous jurons de mourir plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte. Nous jurons d'exterminer tous les traîtres, tous les tyrans, quelque nom et quelque forme qu'ils prennent, et des hommes libres ne manquent jamais à leur serment.

AUBANEL (*ex-présid. ?*), P. NICOLAS (*secrét.*), REDIER (*secrét.*).

9

Les citoyens composant la société populaire de Vitteaux, district de Semur (1), témoignent à la Convention nationale leur reconnoissance pour avoir encore une fois sauvé la patrie, et félicitent leurs concitoyens de Paris d'avoir fait de leurs corps un rempart à la représentation d'un peuple libre contre les efforts des dominateurs conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. et régénérée de Vitteaux, à la Conv.; 25 therm. II*] (3)

Représentans d'un peuple libre,

Un citoyen a fait une belle action et vous l'insérés sur le livre : sans doute il a bien mérité celui qui s'est exposé dans un combat, mais combien ne mérités-vous pas vous-même pour avoir bravé la mort dans tant de circonstances orageuses, surtout en terrassent le triumvirat pour l'amour du peuple ! Vous ne voulés point non plus de décemvirs, n'y tirannie sous toutes dénominations possibles. Nous vous en félicitons.

Vous, comités de salut public et de surreté général régénérés. Vous, braves Parisiens destructeurs de la Bastille, toujours le bon esprit vous a dirigé et vous venés réçament de faire un rampart de vos corps à la Convention nationale et de livrer celui que vous avés reconnu pour hypocrite ainsi que ceux qui, pour seconder ses projets liberticides, vouloient engloutir le vaisseau de la liberté.

Et vous, vrais Jacobins depuis l'origine de la révolution jusqu'à ce jour, rappellés dans votre sein vos amis et les nôtres que le moderne Cromwel en a expulsé.

Comités, Jacobins et Parisiens, continués d'être toujours unis à la Convention. La société régénérée de Vitteaux ne cessera de correspondre à vos mouvemens pour maintenir à jamais l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Les bons citoyens, les patriotes dès l'origine jusqu'à leur dernier soupir vont donc cesser d'être persécutés, et ceux de deux jours démasqués.

Partout les malveillans de l'intérieur hors d'état de nuire, ne voyant désormais que les choses, les tirans coalisés seront plus promptement, plus complettement vaincus par nos phalanges gueriers, et les reprises prochaînes de Valenciennes, Le Quesnois et Condé éclaircissant le nuage, l'air va devenir plus serin et les peuples pouront enfin contempler l'arche sainte où aboutit le bonheur commun. Vive la République !

DURANDEAU-BIDAUT (*secrét.*), BIDAUT-FLEURY (*présid.*), F.F. SIMON.

10

Le conseil général de la commune de Nîmes (1) assure la Convention nationale que toujours il suivra le char révolutionnaire, et que les individus ne le toucheront jamais plus que jusques alors; il termine par applaudir au triomphe de la vertu sur le crime et de la liberté sur l'esclavage.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g^al de la comm. de Nîmes, à la Conv.; s.d.*] (3)

Représentans du peuple français,

Le conseil général de la commune de Nîmes, fermement attaché aux principes de la Convention nationale, a toujours suivi sans broncher le char révolutionnaire. La République une et indivisible, la douce liberté, la consolante égalité, le bonheur du peuple français, son triomphe sur ses ennemis, l'attachement le plus sincère à la constitution décrétée par vous et acceptée par la nation, telles sont les bases sur lesquelles la municipalité de Nîmes a constamment élevé ses travaux. Elle n'a fait et ne fera jamais qu'une même cause

(1) Côte-d'Or.
(2) *P.V.*, XLIII, 245-246.
(3) C 316, pl. 1267, p. 38. Mentionné par *B^in*, 2 fruct.

(1) Gard.
(2) *P.V.*, XLIII, 246.
(3) C 313, pl. 1252, p. 3. Mentionné par *B^in*, 2 fruct.

Persée creative commons BY: $ =